

Représentants Municipalité de CHENNEVIERES sur MARNE			
FASANARO Denis (Réfèrent)	x		
DUPUIS Eddy (Coordinateur)	x		
Membres du Comité de Quartier (dans l'ordre du tirage au sort)			
Noms - Prénoms	Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
CHOURRE Karine			x
CAMILOTTO Aldo	x		
BOUE Stéphanie	x		
DOS SANTOS Antonio	x		
GONCALVES Nelson	x		
BOUTTEFEUX Sylvie		x	
LOUAIL Damien	x		
BOULANT Gilbert	x		
BETAILE Guy	x		
DION Michèle		x	
CASPAR Bernard	x		
GUILMOTO François	x		
JUILLET Julien		x	
BAPTISTA Serge	x		
BOISSEAU Bernard			x

Prochaine Réunion : A définir (1^e trimestre 2022)

Objet de la réunion

Cette première réunion avait pour but de nouer les contacts entre les différents membres de cette instance consultative et de concertation.

La séance est ouverte à 19h45

Nomination du secrétaire de séance :

Guy BETAILE a été nommé à la majorité

Présentation des membres de la Municipalité

Denis FASANARO et Eddy DUPUIS rappellent que les comités de quartier sont régis par une charte consultable sur le site et en rappellent les conditions d'échanges. Tous les échanges seront répertoriés dans les comptes rendus de réunion et feront l'objet de traitements dans des délais raisonnables. Les thèmes seront, en cas de besoin, à nouveau évoqués aux réunions suivantes.

- ➔ Ils rappellent que tous signalements peuvent être effectués auprès d'eux ou sur l'application 'chennevieres je signale'.

Un des membres du comité signale également que les désordres liés à la sécurité des chambres de tirage ou mobiliers liés à la distribution téléphonique peuvent être portés sur le site 'dommages réseaux'.

A l'issue de ces rappels, ils proposent un premier tour de table.

Cette démarche étant collective, les différents échanges ont été classés par thèmes et non par suggestions individuelles.

1 - Voiries –Réseaux

Travaux :

La Municipalité a lancé un programme pluriannuel de modernisation et de rénovation des éclairages publics et des voiries/trottoirs. Certaines rues du quartier ont été traitées ces dernières années, mais pas toutes.

- Serait-il possible d'avoir la planification des différents travaux dans les rues non traitées (urgences relevées sur les réseaux EP et trottoirs notamment) ?
 - ➔ 3 avaloirs ont été installés rue de la Liberté/avenue Georges et l'analyse de la vidéosurveillance des réseaux, réalisée en début d'année, est en cours d'étude au GPSEA pour améliorer ceux-ci.
- Serait-il possible d'informer le comité de quartier des travaux planifiés par les différents concessionnaires, le Territoire, Le Département ou la Municipalité dans son périmètre, afin de renseigner les habitants ?

Sécurité :

Les représentants de l'Avenue du Bois signalent que leur rue leur apparaît très accidentogène car elle est utilisée, compte tenu de sa localisation et de sa configuration, par de nombreux véhicules comme desserte auxiliaire de la RD4 en cas de saturation. Il est donc demandé d'étudier les différentes mesures pour notamment réduire la vitesse, et améliorer le débouché sur la RD4 vu que le sens de circulation a été validé par enquête publique :

- Ralentisseurs type 'dos d'âne',
- Chicanes,
- Limitation à 30 km/h,
- Amélioration de la signalisation (par exemple interdit sauf riverains),
- Feux tricolores ou stop au débouché sur la RD4.

Il est aussi évoqué la dangerosité des rues principales (rue des Fusillés et RD4 notamment) pour la traversée des piétons qui se rendent dans les établissements scolaires ou la MDA. Il est donc aussi nécessaire d'étudier les améliorations possibles :

- Ralentisseurs type 'dos d'âne',
- Radars,
- Limitation à 30 km/h,
- Amélioration de la signalisation.

Stationnements 'sauvages' :

De nombreuses incivilités (stationnements sur les sorties charretières et les trottoirs, ainsi que le non-respect des sens de circulation) sont constatées sur l'ensemble du quartier (avenue Jeanne/du Bois/ Edmond, du Fossé Vert/Résistance/ des Mogatons, RD4).

- Tous les membres demandent des interventions fréquentes et rapides de la Police Municipale.
→ Globalement une soixantaine de PV ont été dressés sur le secteur depuis le début de l'année (pas de détails fournis).
- Etudier la mise en place de poteaux sur les trottoirs aux croisements et près des passages piétons.
- Rappeler aux habitants les règles relatives aux enlèvements et/ou verbalisations (voitures 'ventouse' par exemple)

Il est par ailleurs évoqué la verbalisation abusive des stationnements non gênants et identifiés lors de l'aménagement des rues Edmond/Jeanne/du Bois.

- Amélioration de la signalisation à faire.

2 – Stationnements

Dans le quartier, les seules zones de stationnement matérialisées sont sur la RD4 (partiellement) et l'avenue de Coeuilly ce qui est insuffisant pour l'activité des commerces locaux comme les garages automobiles et les nombreux chantiers en cours qui sont très 'gourmands'.

- Etudier les possibilités d'aménager des parkings supplémentaires sur les emprises ou locaux municipaux mal ou peu utilisés (par exemple parking MDA qui semble trop grand pour son utilisation et pourrait ménager un espace public) afin d'améliorer l'implantation des commerces de proximité (de bouche, banque...) qui font défaut.
- Faire enlever les voitures 'ventouse' ou gravats qui encombrant ces emplacements.
→ Signalements à effectuer auprès de MM. FASANARO ou DUPUY ou sur l'application 'chennevières je signale'.

3 – Etablissements scolaires

Les enfants du quartier sont suivant leur localisation affectés aux groupes scolaires 'Rousseau' ou 'Tillon' en maternelle/primaire et collèges 'Molière' ou 'Boileau' pour le secondaire.

- Au vu de la densification des constructions prévues à court et moyen terme, en entrée de ville et le long de la RD4, est-il envisagé de modifier la carte scolaire ou y a-t'il de la disponibilité dans les différents établissements ?
- Rappel : demande d'amélioration de la sécurité autour des établissements et de leurs voies d'accès (véhicules et piétons).

4 – Locaux municipaux

Dans le quartier, de nombreuses emprises ou locaux sont peu ou mal utilisés (Ancienne école Paris au 52 avenue du Bois, Jardin pédagogique rue de la Jonction, Salle Cordelle avenue de Chagny, Espace stockage 'jardiniers/Voiries' avenue de Coeuilly/rue Montchanin).

- Quels avenir sont réservés à ces bâtiments ou sites ?

5 – Espaces de vie pour les enfants

Dans le quartier, il n'y a aucun espace de vie pour la jeunesse.

- Etudier les possibilités d'aménagement dans les emprises libres ou municipales existantes.

6 – Pistes cyclables et transports en commun

Le quartier est desservi par les bus 208 et 308 de la RATP souvent déjà saturés quand ils arrivent sur le secteur. Il n'existe des pistes ou voies cyclables que sur l'avenue de Coeuilly, l'avenue Jeanne et partiellement sur la RD4. Il est identifié à l'horizon 2025 l'arrivée du projet ALTIVAL qui doit améliorer ces offres.

- Est-il prévu à court terme d'autres projets ?

7 – Divers

La mise en place de l'éco pâturage sur les espaces verts proches de la MDA, et l'ouverture du complexe 'Tillon/Moulin/Parking/espace de jeux' sur la rue des Fusillés, ont entraîné une affluence de visiteurs et une restriction des évolutions libres dans le secteur.

- Serait-il possible de créer un 'caniparc' ?
- Serait-il possible d'ajouter des poubelles dans ce secteur à présent très fréquenté ?
- Pourriez-vous communiquer les conditions et horaires d'utilisation du nouveau complexe ?

Les riverains de l'avenue du Bois s'inquiètent également de la densité de la population en certaines périodes de la semaine qui perturbe fortement la circulation, et des travaux de véranda (apparemment une extension du bâtiment) réalisés sur la propriété signalée 'école musulmane' ou 'mosquée de Chennevières' sur certains plans de la commune au 87 avenue du Bois.

- Qu'en est-il exactement ?
- Quel avenir pour cet établissement ?

La séance est levée à 22h00

Remarques formulées hors réunion :

Il serait bon de rappeler aux Canavérois(es) que les élagages des haies sont à effectuer en limite de propriété pour ne pas gêner la circulation des piétons ou la visibilité.

Des désordres de stationnement ont été aussi constatés dans l'ancienne résidence privée 'rue Mozart' : Ils font l'objet de débats entre riverains. Le comité suit ces débats et en rendra compte lors d'une prochaine réunion.
